

Séance
ordinaire du 21
août 2017

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU VINGT ET UNIÈME (21^e)
JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX-MIL-DIX-SEPT (2017) À COMPTER DE
20 h 30 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-
JOLI**

sont présents :

Mme Danielle Doyer, mairesse
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2
M. Georges Jalbert, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Jacques Dumas, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Madame la Mairesse préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Quatre (4) contribuables assistent à la séance alors que deux (2) membres du personnel-cadre de la Ville, soit madame Kathleen Bossé, greffière ainsi que monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint y assistent.

Sont également présents madame Sonia Lévesque, du journal l'Avantage, ainsi que monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis.

17.08.393

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MADAME LA MAIRESSE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

17.08.394

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par madame la mairesse et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 10 juillet à 8 h 15 et de la séance ordinaire du 17 juillet 2017 à 20 h 30.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
 - ↪ Comptes réguliers : 330 225.13\$
 - ↪ Comptes préautorisés : 550 660.64\$

ADMINISTRATION

5. Proclamation du mois de la sensibilisation au cancer de la prostate.

6. Appui à l'Union des producteurs agricoles et à l'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent concernant l'accaparement et la financiarisation des terres agricoles.
7. Autorisation aux firmes Duracell et Maclean pour le survol d'un drone au-dessus du territoire de Mont-Joli dans le cadre des fêtes du 150^e anniversaire du Canada.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8. Autorisation de signature d'un contrat de vente pour le lot 6 138 260 du cadastre du Québec entre la Ville de Mont-Joli et 9212-6010 Québec inc.
9. Autorisation de signature d'un contrat de vente pour le lot 6 131 394 du cadastre du Québec entre la Ville de Mont-Joli et 9212-6010 Québec inc.
10. Autorisation de fermeture de la voie publique pour le lot 6 138 260 du cadastre du Québec et de non-fermeture du lot 6 138 261 du cadastre du Québec.
11. Ratification d'un mandat à Nelson Banville, arpenteur-géomètre.

FINANCES

12. Autorisation de mandat à Malette actuaires inc. pour l'achat regroupé – Solution UMQ– pour le contrat d'assurances collectives.
13. Adoption du règlement numéro 2017-1365 décrétant un emprunt de 1 100 000 \$ et une dépense de 1 100 000 \$ pour des travaux de réhabilitation des infrastructures dans le secteur de la rue St-Jean-Baptiste.
14. Dépôt du résultat de la tenue de registre relative au règlement 2017-1369.
15. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement 2016-1356 établissant la rémunération du personnel électoral.
16. Adoption du projet de règlement 2017-1371 modifiant le règlement 2016-1356 établissant la rémunération du personnel électoral.
17. Autorisation de paiement à la municipalité de Ste-Flavie dans le dossier de l'assainissement des eaux.
18. Autorisation de signature d'un protocole d'entente entre la Ville de Mont-Joli et la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Mont-Joli dans le cadre du programme de soutien au logement- volet 1.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

19. Autorisation de formations pour le directeur des finances, la greffière et le greffier adjoint.

LOISIRS

20. Autorisation de versement d'une aide financière à l'Association de baseball mineur de Mont-Joli.
21. Autorisation d'achat d'un module de jeu pour le parc Hébert.
22. Autorisation de pont payant au profit de l'Association du hockey mineur.
23. Autorisation de versement d'une compensation aux aides-moniteurs du camp de jour 2017.

24. Adjudication d'un mandat à madame Martine Proulx pour l'élaboration de la politique culturelle.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

25. Retrait de la Ville de Mont-Joli de l'entente avec la MRC de La Mitis pour la fourniture de services relatifs à la protection contre l'incendie et la sécurité civile.
26. Autorisation d'embauche d'un pompier à temps partiel pour le service incendie de la Ville de Mont-Joli – caserne de Ste-Angèle.
27. Autorisation de participation à la journée porte ouverte de l'aéroport.
28. Autorisation de prêt de matériel à la MRC de La Mitis dans le cadre de la journée « le métier de pompier au féminin ».

TRAVAUX PUBLICS

29. Ratification d'un contrat pour l'installation d'une clôture pour l'usine de filtration.
30. Autorisation de contrat pour des travaux de nettoyage du bassin du Grand remous.

URBANISME

31. Adoption du règlement 2017-1367 sur la démolition des immeubles.
32. Avis de motion d'un règlement concernant la salubrité et l'entretien des bâtiments et des immeubles.
33. Adoption du projet de règlement 2017-1370 concernant la salubrité et l'entretien des bâtiments et des immeubles.
34. Dépôt du procès-verbal de la réunion du 19 juillet 2017 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).
35. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2010-1226 sur les PIIA - pour le 1370, boulevard Jacques-Cartier.
36. Affaires nouvelles
37. Période de questions.
38. Clôture et levée de l'assemblée.

17.08.395

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 JUILLET À 8 H 15 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUILLET 2017 À 20 H 30

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 10 juillet à 8 h15 et de la séance ordinaire du 17 juillet 2017 à 20 h 30;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 10 juillet à 8 h 15 en sa forme et teneur;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 17 juillet 2017 à 20 h 30 en sa forme et teneur.

17.08.396 ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 330 225.13\$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 550 660.64 \$.

ADMINISTRATION

17.08.397 PROCLAMATION DU MOIS DE LA SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE

CONSIDÉRANT QUE le cancer de la prostate est la forme de cancer la plus courante chez les hommes au Canada;

CONSIDÉRANT QU'un Canadien sur sept en recevra le diagnostic au cours de sa vie;

CONSIDÉRANT QU'environ 23 100 Canadiens recevront un diagnostic de cancer de la prostate cette année;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer de la prostate peut dépasser 90% s'il est détecté hâtivement;

CONSIDÉRANT QUE les hommes qui ont des antécédents familiaux de la maladie ou qui sont de descendance africaine ou caribéenne courent plus de risques que les autres hommes de développer un cancer de la prostate;

CONSIDÉRANT QUE Cancer de la Prostate Canada recommande aux hommes de passer un test de l'APS dans la quarantaine pour établir leur taux de référence;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du cancer de la prostate peut faire toute la différence;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal proclame le mois de septembre, Mois de la sensibilisation au cancer de la prostate.

17.08.398 APPUI À L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES ET À L'ASSOCIATION DE LA RELÈVE AGRICOLE DU BAS-SAINT-LAURENT CONCERNANT L'ACCAPAREMENT ET LA FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES

CONSIDÉRANT les annonces récentes de la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de la société agricole PANGEA;

CONSIDÉRANT l'acquisition de terres par PANGEA dans la MRC de Kamouraska tout juste après l'annonce de ces investissements agricoles et également la recrudescence de leurs achats dans la région de Montmagny;

CONSIDÉRANT QUE d'autres investisseurs et fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;

CONSIDÉRANT QUE la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de la relève agricole du Québec a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solution concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, en collaboration avec l'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent, a soumis un mémoire à la CAPERN le 17 mars 2015 et 47 résolutions d'appui provenant de MRC, de municipalités et de partenaires présentant les craintes de la relève et des producteurs sur le phénomène de l'accaparement des terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées depuis plus de 2 ans;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations de la CAPERN, dont la mise en place d'une base de données n'a pas encore été livrée et rendue disponible pour permettre une analyse et suivi du phénomène d'accaparement des terres;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec :

- **Que** des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels;
- **Que** soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.

17.08.399

AUTORISATION AUX FIRMES DURACELL ET MACLEAN POUR LE SURVOL D'UN DRONE AU-DESSUS DU TERRITOIRE DE MONT-JOLI DANS LE CADRE DES FÊTES DU 150^E ANNIVERSAIRE DU CANADA

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les firmes Duracell et Maclean à survoler le territoire de la Ville de Mont-Joli à l'aide d'un drone dans le cadre des fêtes du 150^e anniversaire du Canada.

DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

17.08.400 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE VENTE POUR LE LOT 6 138 260 DU CADASTRE DU QUÉBEC ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET 9212-6010 QUÉBEC INC.

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la mairesse, madame Danielle Doyer ou le maire suppléant, le directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrison ou la greffière, madame Kathleen Bossé, à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente entre la Ville de Mont-Joli et 9212-6010 Québec inc., représentée par madame Valérie Lamontagne et/ou monsieur Jean-Marie Lamontagne pour le lot 6 138 260 du cadastre du Québec d'une superficie d'environ 5443 pieds carrés au montant de 4\$ le pied carré pour un montant approximatif de 21 772\$ plus les taxes selon les modalités du protocole d'entente signé entre les parties. L'acte de vente sera préparé par le notaire choisi par l'acheteur. Une servitude de non-accès avec la route 132 devra être inscrite audit acte de vente.

17.08.401 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE VENTE POUR LE LOT 6 131 394 DU CADASTRE DU QUÉBEC ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET 9212-6010 QUÉBEC INC.

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la mairesse, madame Danielle Doyer ou le maire suppléant, le directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrison ou la greffière, madame Kathleen Bossé, à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente entre la Ville de Mont-Joli et 9212-6010 Québec inc., représentée par madame Valérie Lamontagne et/ou monsieur Jean-Marie Lamontagne pour le lot 6 131 394 du cadastre du Québec d'une superficie de 51 570.5 pieds carrés au montant de 2\$ le pied carré pour un montant total de 103 141\$ plus les taxes selon les modalités du protocole d'entente signé entre les parties. L'acte de vente sera préparé par le notaire choisi par l'acheteur.

17.08.402 AUTORISATION DE FERMETURE DE LA VOIE PUBLIQUE POUR LE LOT 6 138 260 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET DE NON FERMETURE DU LOT 6 138 261 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Jacques Dumas appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la fermeture de la voie publique du lot 6 138 260 du Cadastre du Québec.

Par la même résolution, le conseil municipal confirme que le lot 6 138 261 du Cadastre du Québec, correspondant aux parties désaffectées de l'ancienne emprise du 2^e Rang, ne fera pas l'objet d'un règlement ou d'une résolution de fermeture puisqu'il pourrait être requis et repris par le ministère des Transports du Québec dans l'éventualité d'un prolongement de l'autoroute 20.

17.08.403 RATIFICATION D'UN MANDAT À NELSON BANVILLE, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie un mandat de subdivision cadastrale à monsieur Nelson Banville, arpenteur-géomètre, pour les parties désaffectées de l'ancienne emprise du 2^e Rang remis par le ministère des Transports du Québec, par décret, à la Ville de Mont-Joli, et ce, au montant de 1163.29\$ plus les taxes.

FINANCES

17.08.404

AUTORISATION DE MANDAT À MALETTE ACTUAIRES INC. POUR L'ACHAT REGROUPÉ – SOLUTION UMQ – POUR LE CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur les Cités et Villes et à la Solution UMQ, la Ville de Mont-Joli et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés;

CONSIDÉRANT QUE Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ – à octroyer est de 0,65% au consultant Mallette actuaires inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15%;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat au Groupe Mallette actuaires inc.;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que :

- Le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récite au long;
- Ce conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés;
- L'adhésion au regroupement – Solution UMQ – sera d'une durée maximale de cinq ans;
- La Ville de Mont-Joli mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;
- La Ville de Mont-Joli s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15% des primes totales versées par la Ville durant le contrat et une rémunération de 0.65% des primes totales versées par la Ville au consultant Mallette actuaires inc.;
- La Ville de Mont-Joli s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes.

17.08.405

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-1365 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 100 000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 1 100 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DANS LE SECTEUR DE LA RUE ST-JEAN-BAPTISTE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le règlement numéro 2017-1365 décrétant un emprunt de 1 100 000 \$ et une dépense de 1 100 000 \$ pour des travaux de réhabilitation des infrastructures dans le secteur de la rue St-Jean-Baptiste.

Ce règlement autorise le conseil municipal à exécuter ou à faire exécuter des travaux de réhabilitation des infrastructures dans le secteur de la rue St-Jean-Baptiste pour une dépense de 1 100 000 \$ financée par un emprunt de vingt (20) ans selon les exigences du ministère de Finances, le remboursement est fait par un versement en capital et deux versements pour les intérêts par année pendant vingt ans.

17.08.406 DÉPÔT DU RÉSULTAT DE LA TENUE DE REGISTRE RELATIVE AU RÈGLEMENT 2017-1369

En vertu des dispositions de l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. Chapitre E.-2.2.), la greffière dépose aux membres du conseil le certificat indiquant le résultat de la tenue de registre du 7 août 2017 relative au règlement 2017-1369 décrétant une dépense de 350 000\$ et un emprunt de 350 000\$ pour l'amélioration énergétique de l'éclairage urbain. Aucune personne habile à voter n'a apposé sa signature audit registre de sorte que le règlement est réputé approuvé.

17.08.407 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-1356 ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Le conseiller Jean-Pierre Labonté donne avis de motion avec dispense de lecture que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil un règlement modifiant le règlement 2016-1356 établissant la rémunération du personnel électoral.

17.08.408 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2017-1371 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-1356 ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le projet de règlement 2017-1371 modifiant le règlement 2016-1356 établissant la rémunération du personnel électoral. Ce règlement porte sur la rémunération du personnel électoral basée sur la proposition du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.

17.08.409 AUTORISATION DE PAIEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE STE-FLAVIE DANS LE DOSSIER DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement de deux (2) paiements à la municipalité de Saint-Flavie relativement au dossier de l'assainissement des eaux. Un premier montant de 74 675\$ sera transmis le 21 août 2017 tandis qu'un second, de 74 675\$ suivra le 2 octobre 2017.

17.08.410 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ET L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONT-JOLI DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU LOGEMENT- VOLET 1

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la mairesse, madame Danielle Doyer, et le directeur des finances, monsieur Steve Corneau, à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente entre la Ville de Mont-Joli et la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Mont-Joli dans le cadre du programme de soutien au logement – volet 1.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

17.08.411 AUTORISATION DE FORMATIONS POUR LE DIRECTEUR DES FINANCES, LA GREFFIÈRE ET LE GREFFIER ADJOINT

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le directeur des finances à suivre la formation web offerte par la COMAQ intitulée « Les impacts du projet de loi 122 sur la reddition de compte et la fiscalité municipale » qui aura lieu le 12 octobre 2017, et ce, au coût de 175\$.

Le conseil autorise également le directeur des finances et la greffière à suivre une formation web offerte par la COMAQ intitulée « L'ABC du projet de loi 122 : volets administratif et financier » le 20 septembre 2017, et ce, au coût de 175\$ et autorise également la greffière et le greffier adjoint à suivre la formation web offerte par la COMAQ intitulée « Le projet de loi 122 : des changements profonds en aménagement et en urbanisme » le 8 septembre 2017, et ce, au coût de 175\$.

LOISIRS

17.08.412 **AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION DE BASEBALL MINEUR DE MONT-JOLI**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une aide financière d'un montant de 1 000 \$ à l'Association de baseball mineur de Mont-Joli. Cette aide est destinée à l'embauche de personnel d'encadrement, à la formation des entraîneurs ou à l'entretien des terrains. Ce montant est prévu au budget du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

17.08.413 **AUTORISATION D'ACHAT D'UN MODULE DE JEU POUR LE PARC HÉBERT**

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'achat d'un module de jeu de la compagnie Jambette pour les enfants de 18 mois à 5 ans, et ce, au montant de 8 255.38\$ plus les taxes. Ce montant est prévu au budget du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

17.08.414 **AUTORISATION DE PONT PAYANT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR**

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'Association du hockey mineur à organiser une activité de financement de type « pont payant » le samedi 21 octobre 2017 de 8 h à 17 h.

Les bénévoles seront installés aux intersections Doucet/Lindsay, des Érables/Doucet, Rioux/Jacques-Cartier et le boulevard Jacques-Cartier/Beaupré.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le service ambulancier ainsi que le service de sécurité incendie.

17.08.415 **AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE COMPENSATION AUX AIDES-MONITEURS DU CAMP DE JOUR 2017**

CONSIDÉRANT l'excellent travail accompli par les aides-moniteurs bénévoles du Camp de Jour 2017;

CONSIDÉRANT la pratique établie au Camp de Jour consistant à leur offrir un montant forfaitaire à la fin de la saison;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de verser une somme établie selon la durée de leur implication aux personnes suivantes :

- Mariane Robinson 100 \$
- Leanne Thibeault 100 \$
- Carolane Brisson 75 \$
- Audrey Gendron 75 \$
- Roxanne Rouleau 75 \$

Cette dépense totalisant 425 \$ remise en billets-cadeaux de la Chambre de Commerce et Industrie est prévue au budget du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

17.08.416 ADJUDICATION D'UN MANDAT À MADAME MARTINE PROULX POUR L'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE CULTURELLE

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Georges Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'adjudication d'un mandat à madame Martine Proulx pour l'élaboration de la politique culturelle d'une durée minimale de 15 heures et maximale de 20 heures au tarif de 30\$ de l'heure pour un maximum de 600\$.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

17.08.417 RETRAIT DE LA VILLE DE MONT-JOLI DE L'ENTENTE AVEC LA MRC DE LA MITIS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES RELATIFS À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET LA SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire se retirer de l'entente de fourniture de services relatifs à la protection contre l'incendie et la sécurité civile qu'elle a avec la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QU'avant décembre 2005, la Ville de Mont-Joli a toujours eu à sa charge la direction de son service incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire avoir sa propre direction des services incendie et prendre en charge également la prévention;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de la prévention incendie permettrait une meilleure gestion des priorités en matière de prévention;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire un service incendie efficient et harmonieux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli fera des économies intéressantes qui seront profitables à tous les citoyens de Mont-Joli en se retirant de ces services offerts par la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE la municipale de Ste-Luce, qui fait aussi partie de la MRC de La Mitis, gère également la direction incendie et la prévention;

CONSIDÉRANT QU'un avis doit être signifié trois mois avant la fin du terme de ladite entente;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le retrait de la Ville de Mont-Joli de l'entente de fourniture de services relatifs à la protection contre l'incendie et la sécurité civile sur les points direction et prévention. Cette résolution est considérée comme étant l'avis à être signifié à la MRC de la Mitis trois (3) mois avant la fin du terme, entente qui se termine le 31 décembre 2017. Elle sera transmise aux autorités de la MRC par courrier recommandé tel que prévu à cette entente.

17.08.418 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL POUR LE SERVICE INCENDIE DE LA VILLE DE MONT-JOLI – CASERNE DE STE-ANGÈLE-DE-MÉRICI

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Tommy Plourde à titre de pompier à temps partiel pour le service incendie de la Ville de Mont-Joli – caserne de Ste-Angèle-de-Mérici. Monsieur Plourde entrera en fonction le 22 août 2017.

Cette embauche est conditionnelle à une probation de 12 mois et à deux évaluations de rendement après 6 et 9 mois de service. Les conditions de travail prévues à l'entente entre la Ville de Mont-Joli et l'Association des pompiers volontaires s'appliquent.

17.08.419 AUTORISATION DE PARTICIPATION À LA JOURNÉE PORTE OUVERTE DE L'AÉROPORT

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le service incendie à participer à la journée porte ouverte de l'aéroport le 14 octobre prochain de 9h à 15h30. Le service incendie y tiendra un kiosque de prévention incendie avec deux pompiers et présentera également le camion Amerteck lors de cette activité.

17.08.420 AUTORISATION DE PRÊT DE MATÉRIEL À LA MRC DE LA MITIS DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE « LE MÉTIER DE POMPIER AU FÉMININ »

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le prêt d'équipement à la MRC de La Mitis dans le cadre de sa journée « Le métier de pompier au féminin » qui aura lieu le 16 septembre prochain.

TRAVAUX PUBLICS

17.08.421 RATIFICATION D'UN CONTRAT POUR L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE POUR L'USINE DE FILTRATION

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'installation d'une clôture par la firme CM Clôture 1991 enr., et ce, pour un montant de 2445.18\$ plus les taxes pour l'usine de filtration.

17.08.422 AUTORISATION DE CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE NETTOYAGE DU BASSIN DU GRAND REMOUS

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la compagnie Nordscaph à procéder à des travaux de nettoyage du bassin du grand remous, en plongée, et ce, au coût de 16 030\$ plus les taxes. Les travaux sont prévus être effectués en septembre prochain.

URBANISME

17.08.423 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-1367 SUR LA DÉMOLITION DES IMMEUBLES

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2017-1367 sur la démolition des immeubles. Ce règlement porte sur la démolition des immeubles sur le territoire de la Ville de Mont-Joli établissant les conditions requises lorsque la démolition d'un bâtiment est projetée, les obligations, la demande d'autorisation et son cheminement ainsi que des sanctions possibles.

17.08.424 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA SALUBRITÉ ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET DES IMMEUBLES

Le conseiller Jacques Dumas donne avis de motion avec dispense de lecture que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil un règlement concernant la salubrité et l'entretien des bâtiments et des immeubles.

17.08.425 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2017-1370 CONCERNANT LA SALUBRITÉ ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET DES IMMEUBLES

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le projet de

règlement numéro 2017-1370 concernant la salubrité et l'entretien des bâtiments et des immeubles. Ce règlement porte sur la salubrité et l'entretien des bâtiments et des immeubles sur le territoire de la Ville de Mont-Joli établissant les normes pour l'évacuation d'un bâtiment ou d'un logement, de la salubrité, de l'entretien, des équipements de base d'une habitation, des maisons de chambres, de l'éclairage et ventilation ainsi que des sanctions possibles.

17.08.426

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 JUILLET 2017 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le mercredi 19 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion mercredi 19 juillet 2017 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- L'émission de 72 permis de rénovation pour une valeur de 1 184 119 \$
- L'émission de 6 permis de construction pour une valeur de 223 000 \$
- Deux (2) demandes de dérogations mineures;
- Une demande de PIIA.

17.08.427

AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2010-1226 SUR LES PIIA - POUR LE 1370, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée pour remplacer une fenêtre et en ajouter une nouvelle à la cuisine du 1370, boulevard Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Simon Girouard a présenté un visuel afin de démontrer le résultat final du projet;

Après avoir pris connaissance des documents déposés et après discussion :

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est situé dans la zone 132 (MTF) et est soumis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent les exigences des règlements en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jacques Dumas appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande de monsieur Simon Girouard concernant le 1310, boulevard Jacques-Cartier.

AFFAIRES NOUVELLES

17.08.428

ADJUDICATION D'UN MANDAT À LA FIRME RURALYS

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal octroie un contrat à la firme Ruralys pour réaliser un avis potentiel archéologique dans le cadre du projet de réfection et de rénovation du Stade du centenaire, et ce, au montant de 2 200\$ plus les taxes.

17.08.429

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Roger Boudreau désire lire un texte pour remercier madame Doyer et les membres du conseil du travail fait depuis 4 ans.

Madame Doyer remercie monsieur Boudreau en partageant ces bons mots avec les membres du conseil actuels et ceux qui ne sont plus là, comme messieurs Claude Bélanger et Stéphane Dupont. Madame Doyer mentionne que l'on ne peut pas se tromper lorsqu'on se met à la place du citoyen.

Monsieur Gaétan Morissette mentionne qu'il approuve le texte de monsieur Boudreau et qu'il est déçu que madame Doyer quitte la vie politique. Il mentionne également qu'il souhaiterait que Mont-Joli se dote d'une halte routière comme d'autres municipalités. Il fait part également de son questionnement sur le respect du code de sécurité routière par les gens qui utilisent des fauteuils roulants motorisés et qui circulent sur la 132, augmentant ainsi le taux de dangerosité.

Madame Doyer mentionne que Mont-Joli est un Village Relais donc avec une halte routière et mentionne que la route doit être partagée par tous les utilisateurs de façon sécuritaire et responsable. Elle partage le point de vue de monsieur Morissette concernant la dangerosité de l'utilisation des ces véhicules sur la route 132.

17.08.430

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21 h 15, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Danielle Doyer
Mairesse

Kathleen Bossé
Greffière